

— Il a dit... ?  
— Oui, vous lirez cela au compte-rendu...  
— Mais chut ! l'ensemble du règlement voté, et au moment où l'on passe à la révision des articles renvoyés à la commission, M. Jérôme David se lève, et à propos du premier article du chapitre 5, concernant l'initiative parlementaire (art. 26 du règlement), il demande que la question préalable puisse être opposée aux propositions inconstitutionnelles ou offensantes pour l'Empereur, les grands pouvoirs de l'Etat, etc., avant tout renvoi à la commission, et par un mouvement spontané de la Chambre.

Aussitôt toutes les conversations particulières cessent; on entendrait tomber une épingle...  
— Avant de proposer son amendement, M. Jérôme David n'aurait-il pas consulté son ami M. Dugny de la Fauconnerie qui revient du Sénat ?

C'est ce que demandent les stratèges... surtout quand, un peu plus tard, M. Granier de Cassagnac tâche de provoquer les ministres — M. Ollivier sans doute — qui est revenu aussi, toujours en habit noir — à entrer en lice.  
— Mais le banc des ministres semble une rangée de statues.

Attention ! c'est la grande affaire de la séance du Corps législatif... et comme une conséquence, une suite de la séance du Sénat...  
— La droite insiste : la commission résiste...  
— Demande de scrutin !  
— Abstention encore, car la Chambre va se compter.

Les paris s'engagent : et de fait le résultat du vote semble bien incertain.  
— J'avais parlé pour l'adoption de l'amendement de M. Jérôme David. Eh bien, j'ai perdu.  
— Mais quel scrutin significatif : 122 voix contre 117 !

En revanche, une demande d'ajournement de la discussion touchant la malheureuse affaire Rochefort, posée par M. de Kératry à la fin de la séance, et soutenue par M. Arago, est repoussée par la Chambre à une grande majorité.  
— Cette fois le ministre de la justice avait parlé...  
— Plus de doute ! le ministère entier accepte la responsabilité des poursuites et les maintiendra...  
— H. MOREL.

**Affaire Pierre Bonaparte.**

Les constatations faites hier au domicile du prince Pierre à Auteuil, par M. le président d'Oms, accompagné de M. Fauche, greffier adjoint, n'ont pas duré moins de trois heures. M. d'Oms est rentré au palais à quatre heures et a continué jusqu'à six heures l'audition des témoins.

Plusieurs pièces à conviction sont déposées dans la salle où M. le conseiller d'Oms procède à l'information; ce sont : le pardessus que portait M. Ulric de Fonvielle le 10 janvier et sur lequel on remarque des trous provenant du passage de deux balles; le revolver à six coups appartenant également à M. Ulric de Fonvielle; le chapeau et la canne à épée que celui-ci avait abandonnés dans le salon du prince; enfin le revolver à six coups qui a servi à l'inculpé pour accomplir les deux actes à raison desquels il est poursuivi.

**FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX**  
DU 18 JANVIER 1870.

**TRISTAN DE BEAUREGARD**

PAR LE  
MARQUIS DE FOUDRAS,  
(Suite).  
XXXIII  
ENCORE LE POÈTE.

Cet isolement qui me pesait pendant les premières semaines de mon séjour ici, il me paraît doux maintenant que j'ai un ami qui le partagera avec moi, et que je comprends quels avantages immenses je puis en tirer pour mon avenir. Et Alliette qui ne me fait aucun reproche ! et Corinne qui me pardonne sans doute mon départ, puisque ma sœur ne me parle pas de tristesse et de ressentiment en me donnant de ses nouvelles ! Ah ! je leur dois bien à toutes deux de me rendre digne de leur affection et de leur indulgence !

M. Paschal Grousset ayant reçu un mandat de comparution de M. de Lury, juge d'instruction, a fait à cette sommation de la justice, la réponse que voici :  
« Nous informons le sieur de Lury que nous ne reconnaissons pas de tribunal de première ou de seconde instance, que nous ne reconnaissons pas de juge d'instruction, que nous ne reconnaissons pas de justice bonapartiste, et que nous refusons, par conséquent, d'obtempérer, de notre gré, à son mandat de comparution. »  
M. Paschal Grousset a été arrêté.

M. Louis Noir, frère de M. Victor Noir, adresse la lettre suivante au Rappel :

Monsieur le rédacteur en chef du Rappel,  
Je viens vous prier d'insérer dans votre prochain numéro du Rappel que, mon père et moi, nous nous portons partie civile.  
Mais nous concluons à un franc de dommages intérêts; contrairement à certains bruits de pension, nous ne voulons que cette somme et point d'autre.  
Nous n'osons pas demander à M. Ledru-Rollin et à M. Grévy, comme bâtonnier de l'ordre des avocats, de plaider ce procès, ne sachant si cette proposition leur serait agréable; mais nous serions heureux si ces messieurs voulaient bien accepter.

Agréez, etc.  
LOUIS NOIR.

Le Pays a reçu de M. le président Metzinger la lettre qui suit :

« Monsieur,  
Le numéro du Pays d'aujourd'hui renferme un récit inexact d'un incident qui s'est produit hier à l'ouverture de l'audience de la 4<sup>e</sup> chambre de la cour.  
Un avocat m'ayant demandé une remise de cause pour assister au convoi d'un parent, je n'ai pas cru devoir refuser une faveur que l'usage et les sentiments de convenance me commandaient d'accorder.  
Je vous prie d'annoncer dans votre prochain numéro cette rectification que je tiens à voir publier.  
Agréez, monsieur, mes salutations.  
METZINGER,  
Président de la cour impériale.  
14 janvier 1870.

**Chronique locale & départementale**

Un meeting d'ouvriers a eu lieu hier dans la salle Dominique Rousseau. L'assistance était assez nombreuse. A onze heures et quart, le président, M. De Jaeger, a déclaré la séance ouverte et a donné lecture de la lettre suivante adressée par M. Jules Brame à M. le secrétaire de la Commission ouvrière de Roubaix :

« Paris, le 15 janvier 1870  
Monsieur le Secrétaire  
Retenu à Paris par les nécessités de la discussion économique qui commencera après-demain au Corps législatif, j'ai le regret de ne pouvoir assister au meeting que tiendront demain les travailleurs de Roubaix pour reconstituer la Commission ouvrière et ouvrir une souscription populaire au profit de la ligue générale du travail national.  
Mais je vous prie de vouloir bien vous faire, auprès des travailleurs de Roubaix, l'interprète de ma cordiale sympathie.  
C'est par la constance et l'unanimité revendication légale de nos droits que nous arriverons à donner en France une satisfaction légitime au travail national et à concilier dans une prospérité commune les intérêts du producteur et du consommateur.  
Pour moi, je ne cesserai jamais de défendre dans la mesure de mes forces, les intérêts de notre chère contrée, que je con-

sidère comme étroitement liés à ceux de toute la France.  
Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.  
JULES BRAME,  
Député du Nord.  
La parole a été ensuite donnée à M. Ch. Junker qui s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,  
La commission que vous avez nommée le 5 novembre a cru devoir vous réunir pour vous rendre compte de ses travaux jusqu'à ce jour.  
Nous avons remis à M. Jules Brame le rapport avec conclusions que vous avez entendu et approuvé dans notre meeting du 21 novembre.  
M. Brame a communiqué ce document à M. le Ministre qui lui en a accusé réception.  
Nous sommes, Messieurs, à la veille de la grande discussion qui doit s'ouvrir au Corps législatif sur l'importante question des traités.  
Monsieur Brame, notre vaillant défenseur, vous a promis ici même, qu'il abordera la question au point de vue du travailleur.  
Nous n'avons à demander ni grâce ni faveur, nous demandons justice. (Très-bien !)  
Les représentants que nous avons nommés connaissent notre situation, mais il est nécessaire qu'ils soient tenus rigoureusement et jour pour jour au courant de ce qui se fait; qu'ils puissent trouver à toute heure, entre deux séances, peut-être même entre deux discours, des renseignements, des faits, des chiffres, pour compléter leur argumentation ou pour confondre celle de nos adversaires.  
L'action sera décisive, et si nous pouvons espérer qu'il soit fait quelque chose pour l'industrie, c'est à présent ou jamais.  
Un comité provisoire s'est réuni à peu près spontanément à Paris; l'industrie de Roubaix s'y trouvait honorablement représentée. Il y a été décidé qu'il y a urgence et nécessité d'établir à Paris un comité permanent installé de façon à pouvoir tenir constamment les intéressés au courant de la discussion et à fournir sans hésitation et sans retard aux députés les indications qui pourraient leur être nécessaires ou simplement utiles.  
En un mot, on a formé le Comité de la défense du travail national.  
Une telle organisation, Messieurs, ne peut être faite sans dépense. L'argent est l'arme de nos luttes pacifiques et il faut nous armer pour nous défendre dans la guerre qui est faite à l'industrie, notre mère.  
Tous les centres industriels réalisent de fortes souscriptions, partout les travailleurs contribuent dans la mesure de leurs forces à ces dépenses utiles.  
La Chambre syndicale de Roubaix a ouvert une souscription pour parer aux frais de cette œuvre.  
Votre Comité a pensé que nous, ouvriers, qui sommes ou devrions être les principaux intéressés; puisque dans les crises commerciales et industrielles, nous sommes les premiers et les plus profondément atteints, nous devons concourir et figurer à cette souscription.  
Une manifestation de ce genre ne peut se faire sans nous.  
Il importe que nous nous affirmions sans cesse, et que nous saisissons toutes les occasions de faire nos affaires par nous mêmes.  
Il faut nous exercer à la discussion, à la vie publique; apprendre à exposer nos griefs, et à défendre nos intérêts.  
Nous vous proposons donc d'ouvrir une souscription à dix centimes dont la modicité toute démocratique permettra à chacun de nous d'y participer.  
Le nom de chaque donateur sera inscrit. Ce sera une occasion de nous compter, et de dire à nos défenseurs : Vous plaidez la cause de milliers de travailleurs.  
Pendant les débats, notre Commission devra se tenir prête aussi et capable de donner les renseignements qu'on lui demandera sur le rapport que nous avons remis à M. Brame.  
Ce rapport a été diversement interprété; approuvé par les uns, critiqué, blâmé par les autres.  
On nous a dit : « Ce qu'il faut demander, ce n'est pas l'établissement ou le maintien de droits quelconques, mais bien la disparition des charges qui vous rendent la concurrence impossible. »

« Nous avons répondu : « Les ouvriers s'associent de grand cœur aux efforts de ceux qui poursuivent ce louable but, mais en attendant qu'il soit atteint, nous ne pouvons nous passer de travailler ! »  
« La France entière demande la liberté commerciale basée sur l'égalité des positions relatives ;  
« Mais il est strictement conforme à la justice, au bon droit, comme aux intérêts du pays que les produits étrangers participent aux charges qui incombent aux produits similaires français.  
« Nous avions donc raison de dire au gouvernement :  
« Réduisez les charges qui pèsent sur notre industrie ;  
« Diminuez les armées permanentes qui nous donnent des bouches à nourrir et enlèvent des bras à la production.  
« Empêchez les cumuls au moyen desquels un seul fonctionnaire engloutit dans une année la sueur, l'épargne de milliers de travailleurs. (Applaudissements.)  
« Donnez-nous des transports à bon marché, par une sage concurrence établie entre canaux et voies ferrées.  
« En protégeant notre marine marchande, aidez-nous à développer notre commerce extérieur.  
« Encouragez les associations coopératives de production entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers.  
« Réformez dans un sens plus libéral les lois qui réglementent actuellement les sociétés de prévoyance, de secours mutuels etc.  
« Abolissez dans les grands centres industriels toutes taxes d'octroi sur les consommations ménagères et d'alimentation destinées aux ouvriers.  
« Développez enfin l'instruction des travailleurs adultes et surtout celle des enfants par un enseignement technique et professionnel combiné avec une bonne loi sur l'apprentissage, et facilitez par des subventions, la création des réunions, conférences et bibliothèques destinées à instruire et à moraliser les classes laborieuses.  
« Donnez-nous enfin la liberté, car la concurrence n'est possible qu'entre peuples également libres ! (Nouveaux applaudissements.)  
« Messieurs, je termine :  
« Votre commission a rempli le mandat provisoire que vous lui aviez confié; elle remet ses pouvoirs entre vos mains et vous invite à désigner une commission définitive, qui aura à débattre en votre nom les intérêts de la classe ouvrière dans les questions qui pourront surgir et notamment devant la commission d'enquête parlementaire.  
« Nous sommes maintenant majeurs pour l'exercice de tous nos droits par nous mêmes, il convient donc que ce soient vos délégués directs, choisis par vous et parmi vous, qui exposent vos besoins et vos griefs; beaucoup d'entre vous ont fait les études nécessaires pour s'occuper utilement de ces questions, et à défaut d'instruction profonde, les autres ont l'intelligence et le cœur qui guident les honnêtes gens dans la revendication de leurs droits (Applaudissements)  
« Ne cherchons donc d'appui qu'en nous mêmes; qui mieux que nous connaît et peut défendre notre cause !  
« Nous allons rentrer dans vos rangs, et n'avons donc pas à nous étendre d'avantage, ni à préciser quant à présent les moyens qui nous paraissent les plus pratiques pour arriver à l'amélioration du sort de la classe ouvrière : ce sera le rôle de votre commission définitive.  
« Nous vous dirons seulement que c'est par des réunions fréquentes où chacun apportera les idées qui lui sont suggérées par la réflexion et par son bon sens, par une union toute fraternelle, par les efforts à tenter en commun pour l'instruction de tous, que nous arriverons à pouvoir user en faveur de nos droits et du bien-être de nos familles de toutes les forces que donnent la conscience ferme et la justice de la cause.  
« Nous vous remercions, messieurs, de l'honneur que vous nous avez fait en nous choisissant pour diriger vos réunions. Nous appelons de tous nos vœux des successeurs plus dignes mais qui ne sauraient, en aucun cas, vous être plus dévoués.  
Les derniers mots du rapport de M. Junker ont été accueillis par de chaleureuses marques d'approbation.  
M. H. Verly, rédacteur de l'Echo du Nord, membre de la Commission de Lille, a pris ensuite la parole et a démontré, en termes

presque toujours heureux, l'utilité de l'instruction pour les ouvriers. M. Verly ne recherche pas les effets oratoires; il s'exprime simplement, sans appareil, et sait se mettre à la portée de tous ses auditeurs. Mais, tout en partageant l'opinion de M. Verly, tout en désirant comme lui que nos ouvriers puissent acquérir bientôt une instruction aussi large que possible, nous devons blâmer certaines expressions qui lui sont échappées et que lui-même a qualifiées de « fâcheuses. » Elles l'étaient, en effet, et au plus haut point. Sans aucune raison d'être dans la circonstance, elles attaquaient inutilement des croyances que M. Verly peut ne pas partager, mais qu'il devrait au moins respecter chez les autres.  
Nous sommes persuadés que la Commission ouvrière de Roubaix a regretté comme nous les malencontreuses paroles de l'orateur lillois, et qu'on ne saurait, sans injustice, l'en rendre responsable.  
M. Warin, membre de la Commission de Lille, a fait un appel à l'union, à la concorde. Il a invité les Roubaixiens à créer, comme le font en ce moment les Lillois, un cercle où des personnes de bonne volonté donneraient des conférences sur tous les sujets pouvant instruire, intéresser les travailleurs, et les éclairer sur leurs droits et leurs devoirs. « Il faut, a dit M. Warin, secouer le joug honteux de l'ignorance qui abaisse l'homme et tient l'ouvrier dans la misère. »  
On a procédé ensuite à l'élection d'une nouvelle Commission. Ont été nommés : président, M. Ch. Junker; membres : MM. Vanlaer, Flipo, Ch. Dejaeger, L. Morat, E. Courrier, Marchand, Clarisse, Musson, Picavet et Franchomme.  
Après cette élection M. Honnorat-Boquet, conseiller général, a prononcé un remarquable discours que nous espérons pouvoir reproduire demain.  
La séance a été levée vers une heure.

M. Camille Edouard Rémy, avocat, docteur en droit, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Lille.  
Un correspondant de la Gazette des Tribunaux raconte ainsi la tentative de meurtre commise la semaine dernière par un architecte de Lille :  
« Un sieur Dellemmes, architecte, rue Colbert, à Lille, faisait construire pour son compte une maison non loin de celle qu'il occupe. Un traité avait été passé par lui avec un sieur Mathon fils, entrepreneur de charpentes et menuiseries. Ce matin il fit prévenir ce dernier d'avoir à se rendre en son bureau pour régler son compte. Mathon fils s'y présenta avec deux de ses ouvriers. Lorsqu'il fut entré, Dellemmes, en relevant les travaux exécutés, voulut en fixer la valeur à des conditions nouvelles. Mathon résista, lui faisant observer que telles n'étaient pas leurs stipulations. Dellemmes prétendait le contraire, lorsque Mathon, avisant sur la table un des doubles du compromis, le prit pour l'examiner, et y remarqua de nombreuses surcharges à l'endroit des prix. Dellemmes voulut alors le lui arracher des mains, et, usant de violence, il tira de sa poche un revolver à six coups, menaçant de lui brûler la cervelle. Mathon fils, effrayé, laissa tomber le papier; mais au même moment, l'un des deux ouvriers qui l'accompagnaient, profondément impressionné par cette scène, s'échappa en criant à l'assassin. Dellemmes, furieux, le poursuivit, et se précipita à sa suite dans l'escalier, mais sans pouvoir l'atteindre.  
L'ouvrier avait eu le temps de gagner la rue et d'avertir le père de Mathon, habitant une maison voisine, que son fils était en danger. Il accourut aussitôt et rencontra Dellemmes au bas de l'escalier; celui-ci lui barre le passage, et sans qu'aucune parole ait été échangée entre eux, il lui tire à bout portant un coup de revolver. Mathon père, atteint d'une balle au flanc droit, fait quelques pas en trébuchant et vient rouler sur le trottoir. Au moment où il s'affaisse, un second coup de feu retentit et lui brise le bras droit.  
« On s'empresse, on ramasse le malheu-

Tristan s'oublia pendant quelques instants encore dans des pensées aussi douces que celles que nous venons d'analyser; puis il se mit à réfléchir plus sérieusement à ses résolutions, et il arrêta, dans son esprit, la marche qu'il suivrait, à dater du lendemain, pour arriver à changer complètement sa vie.  
Son premier soin serait d'aller voir le propriétaire du petit hôtel qu'il avait loué, rue du Houssaie, afin de tâcher d'obtenir de lui une résiliation de bail. Puis il irait trouver Simon, et tous deux chercheraient, dans un quartier éloigné, une maison tranquille où ils pourraient faire leur établissement. Les environs du Luxembourg, le Marais, le haut des Champs-Elysées devaient offrir d'immenses ressources en ce genre; et qu'ils se décidassent pour l'un ou l'autre de ces lieux, Tristan serait toujours à une assez grande distance du centre de Paris, pour s'excuser convenablement de négliger les relations avec lesquelles il voulait, petit à petit, rompre tout à fait. Son imagination lui montra d'avance la maison qu'il habiterait, la manière dont il passerait son temps, la joie qu'éprouverait sa sœur et Corinne quand elles connaîtraient sa nouvelle existence. « Ah ! qu'il me tarde d'être à demain ! » — s'écria Tristan, et il s'endormit doucement bercé par ce courageux désir.  
Le lendemain, à son réveil, il le trouva vivant dans son cœur, et, en attendant qu'il

pût le mettre à exécution, il écrivit une longue lettre à Alliette. Il commença d'abord par la remercier de celle qu'il avait reçue d'elle; puis il lui exprima la joie que lui causait l'arrivée de Simon. Une fois qu'il eut abordé ce sujet, il s'abandonna sans contrainte au bonheur de parler avec effusion du service que lui avait rendu son ami en lui inspirant la pensée de prendre un autre genre de vie. Avec une noble franchise il avoua qu'il était entré dans une déplorable voie, et il affirma, sans arrière-pensée qu'il l'avait quittée sans retour et qu'il s'en trouvait heureux. Toute son ambition, — disait-il — consistait maintenant à justifier, par un succès, son brusque départ, après quoi il n'éprouverait plus d'autre besoin que celui de revoir son cher pays et sa bien-aimée sœur. Un passage délicatement tendre, et qui s'adressait à Corinne sans la nommer, terminait cette lettre, qui était tout à la fois profondément sentie et éloquentement écrite.  
Tristan ne voulut confier à personne le soin de la mettre à la poste, et il s'en chargea lui-même en se rendant chez son propriétaire de la rue du Houssaie.  
Ce dernier ne fit aucune difficulté quand Tristan lui eut manifesté l'intention de le dédommager par une indemnité convenable. Il promit donc qu'il verrait le jour même le notaire qui avait fait le bail, et qu'il s'entendrait avec lui sur la manière d'en opérer la résiliation. Tristan le quitta fort satisfait de

sa facilité, et il courut en toute hâte chez Simon pour lui annoncer l'heureux résultat de cette première démarche.  
— Je vous attendais, mon ami — lui dit Simon — et j'étais sûr que vous auriez déjà quelque bonne nouvelle à m'apprendre. Maintenant, que comptez-vous faire ?  
— Vous prie de venir avec moi à la recherche de la petite retraite que nous devons habiter ensemble.  
— Ne pensez-vous pas qu'il serait sage d'attendre l'effet des promesses qu'on vient de vous faire ? Ce monsieur n'a qu'à élever des prétentions exorbitantes au sujet de l'indemnité qui lui est due... Vous vous trouveriez peut-être fort embarrassés ?  
— Rien ne serait fâcheux en comparaison de la nécessité d'occuper cette maison où je n'aurais pas une minute de liberté. Je suis décidé à l'abandonner n'importe à quel prix. Croyez-moi, Simon, j'y gagnerai encore.  
— Eh bien ! partons : je vois que vous vous défilez de vous : c'est le commencement de la sagesse.  
Les deux amis se rendirent d'abord à une place de fiacres, et ayant pris une citadine ils commencèrent leur tournée par le Marais où ils ne trouvèrent rien que leur convint. Dans le quartier du Luxembourg ils ne furent pas plus heureux, alors ils se dirigèrent vers les Champs-Elysées.

Pendant ces différentes courses qui employèrent une partie de la matinée, Tristan fut d'une gaité charmante, et Simon ne se souvint pas de l'avoir jamais vu aussi franchement communicatif. Avec moins d'amer-tume et de mélancolie que la veille, mais avec autant de vérité, il jugea le monde qu'il allait abandonner sans regret, et son appréciation, pour n'être finement épigram-matique, n'en était que plus juste et plus frappante peut-être. Il peignit avec une verve irrépressible les ridicules prétentions de cet aréopage de fous jeunes et vieux dont il faisait maintenant partie, à sa grande honte — disait-il. — Leurs excentricités de mauvais goût, leurs désordres sans élégance, leurs imitations fausses et grotesques des mœurs anglaises, leurs parodies de roueries et de prodigalités, tout fut analysé avec une lucidité de raison et un heureux choix de termes qui montrèrent sous un nouveau jour à Simon l'intelligence de son ami. Tristan n'était plus à ses yeux un misanthrope désenchanté pour toujours, ou un poète momentanément entraîné par son imagination, c'était un moraliste inexorable et pénétrant qui savait démêler la vérité sous tous les faux-semblants à l'aide desquels on cherchait à la dissimuler.  
(La suite au prochain numéro.)